



ACTE RENDU EXECUTOIRE
PAR APPLICATION DES
FORMALITES DE TELE-
TRANSMISSION AU
CONTROLE DE LEGALITE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 8 OCTOBRE 2015
PRESIDENCE DE MADAME MARYSE JOISSAINS MASINI

2015_A203

OBJET : Aménagement du territoire - Déplacements, mobilité, transports et infrastructures - Projet de Bus à Haut Niveau de Service (BHNS) Ligne B - Bilan de la concertation

Le 8 octobre 2015, le Conseil de la Communauté d'agglomération du Pays d'Aix s'est réuni en session ordinaire au gymnase de Rognes, sur la convocation qui lui a été adressée par Madame le Président de la Communauté d'Agglomération le 2 octobre 2015, conformément à l'article L.5211-1 du Code général des collectivités territoriales.

Etaient Présents : JOISSAINS MASINI Maryse – ALBERT Guy - AMEN Mireille - ARDHUIN Philippe – AUGÉY Dominique – BARRET Guy – BASTIDE Bernard - BERNARD Christine – BONTHOUX Odile – BORELLI Christian – BOUDON Jacques – BOULAN Michel – BRAMOULLÉ Gérard – BUCCI Dominique – BURLE Christian – CALAFAT Roxane - CASTRONOVO Lucien-Alexandre – CESARI Martine – CHARRIN Philippe – CHAZEAU Maurice – CICCOLINI-JOUFFRET Noëlle – CIOT Jean-David - CORNO Jean-François – CRISTIANI Georges – DAGORNE Robert - de SAINTDO Philippe – DELAVET Christian – DEVESA Brigitte - DI CARO Sylvaine – FABRE-AUBRESPY Hervé – FREGEAC Olivier – GACHON Loïc – GALLESE Alexandre – GERARD Jacky – GOUIRAND Daniel – GROSSI Jean-Christophe - GUINIERI Frédéric – HOUÉIX Roger – JOISSAINS Sophie - LAFON Henri - LEGIER Michel – LENFANT Gaëlle – MALAUZAT Irène - MALLIE Richard – MANCÉL Joël – MARTIN Régis – MERCIER Arnaud - MERGER Reine – MICHEL Marie-Claude – MONDOLONI Jean-Claude - PAOLI Stéphane - PELLENC Roger - PROVITINA-JABET Valérie – RAMOND Bernard – RENAUDIN Michel – ROUVIER Catherine - SALOMON Monique – SERRUS Jean-Pierre – SLISSA Monique - SUSINI Jules - TALASSINOS Luc – TAULAN Francis – TERME Françoise – TRAINAR Nadia - ZERKANI-RAYNAL Karima

Etai(en)t excusé(s) et suppléé(s) : Néant

Etai(en)t excusé(es) avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L. 2121-20 du Code général des collectivités territoriales: ALLIOTTE Sophie donne pouvoir à MONDOLONI Jean-Claude – AMAROUCHE Annie donne pouvoir à LAFON Henri - AMIEL Michel donne pouvoir à BUCCI Dominique – BACHI Abbassia donne pouvoir à DEVESA Brigitte - BALDO Edouard donne pouvoir à CASTRONOVO Lucien-Alexandre - BENKACI Moussa donne pouvoir à TAULAN Francis – BOUVET Jean-Pierre donne pouvoir à GALLESE Alexandre - BOYER Raoul donne pouvoir à ROUVIER Catherine - de BUSSCHERE Charlotte donne pouvoir à LENFANT Gaëlle – FERAUD Jean-Claude donne pouvoir à JOISSAINS MASINI Maryse – JOUVE Mireille donne pouvoir à ALBERT Guy - LHEN Hélène donne pouvoir à GOUIRAND Daniel – MORBELLI Pascale donne pouvoir à GACHON Loïc - PERRIN Jean-Marc donne pouvoir à ZERKANI-RAYNAL Karima – PIZOT Roger donne pouvoir à JOISSAINS Sophie - POLITANO Jean-Jacques donne pouvoir à CICCOLINI-JOUFFRET Noëlle - SICARD-DESNUELLE Marie-Pierre donne pouvoir à MERGER Reine

Etai(en)t excusé(es) sans pouvoir : CANAL Jean-Louis – FILIPPI Claude – GARELLA Jean-Brice - LAGIER Robert – MEÏ Roger - NERINI Nathalie - PEREZ Fabien - PRIMO Yveline - ROLANDO Christian - YDE Marcel

Secrétaire de séance : Roxane CALAFAT

Monsieur Guy BARRET donne lecture du rapport ci-joint.

03_2_06

CONSEIL DU 8 OCTOBRE 2015

Rapporteur : Alexandre GALLESE

Co-rapporteur : Guy BARRET

Politique publique : Aménagement du territoire

Thématique : Déplacements, mobilité, transports et infrastructures

Objet : Projet de Bus à Haut Niveau de Service (BHNS) Ligne B – Bilan de la concertation
Décision du Conseil

Mes Chers Collègues,

Par délibération n°2013_A177 du 15 octobre 2013, le Conseil communautaire a délibéré sur les modalités d'organisation de la Concertation préalable (article L.300-2 du Code de l'urbanisme) à réaliser dans le cadre du projet de BHNS Ligne B.

Il est proposé d'approuver le bilan de cette concertation préalable qui a été réalisée du 19 janvier 2015 au 22 avril 2015 conformément aux modalités adoptées.

Exposé des motifs :

Par délibération n°2010_A112 du 24 juin 2010, le Conseil communautaire a approuvé le programme général de l'opération de Bus à Haut Niveau de Service de la Communauté

d'Agglomération du Pays d'Aix.

Par délibération n°2013_A177 du 10 octobre 2013, le Conseil communautaire a délibéré sur les modalités d'organisation de la Concertation préalable article L.300-2 du Code de l'urbanisme à réaliser dans le cadre du projet de BHNS Ligne B.

Par délibération n° 2014_A208 du 14 octobre 2014, le Conseil communautaire a approuvé l'ajustement du programme général de l'opération de Bus à Haut Niveau de Service de la Communauté d'Agglomération du Pays d'Aix.

Sur la base de ce programme réajusté, la Communauté d'Agglomération du Pays d'Aix a engagé la concertation préalable conformément aux modalités prévues dans la délibération précitée du 10 octobre 2013.

Cette concertation s'est tenue du 19 janvier 2015 au 22 avril 2015 et dans ce cadre :

- **Un dossier d'information** expliquant le projet a été mis à la disposition du public dans le hall de la Communauté d'Agglomération du Pays d'Aix, place Jeanne d'Arc, du 22 janvier au 22 avril 2015, du lundi au vendredi de 8h30 à 17h,
- **Une exposition publique** expliquant le projet a été présentée au public dans le hall de la Communauté d'Agglomération du Pays d'Aix, place Jeanne d'Arc, du 22 janvier au 22 avril 2015, du lundi au vendredi de 8h30 à 17h,
- **Un registre d'expression** destiné à recueillir les observations et propositions de la population a été mis à la disposition du public dans le hall de la Communauté d'Agglomération du Pays d'Aix, place Jeanne d'Arc, du 22 janvier au 22 avril 2015, du lundi au vendredi de 8h30 à 17h,
- **Deux publications** dans les numéros 8 de janvier 2015 et 9 de février 2015 du magazine « Pays d'Aix Mag », tirés à 160 000 exemplaires et distribués à toutes les boîtes aux lettres des 36 communes, ont été consacrées à la présentation du projet,
- **Un page d'information** sur le projet a été mise en ligne sur le site internet de la Communauté d'Agglomération du Pays d'Aix, en une sur la page d'accueil du site et ce du 22 janvier 2015 au 22 avril 2015,
- **Un film 3D** présentant le projet inséré dans son environnement a été réalisé et mis en ligne sur la page dédiée au projet sur le site internet de la Communauté du Pays d'Aix,
- **Trois réunions publiques** ont été organisées à Aix-en-Provence les 19 janvier 2015 à la salle des Floralies, le 20 janvier 2015 à la Fondation Vasarely et le 21 janvier au Palais des Congrès.

Ces réunions publiques ont été précédées d'annonces dans la presse locale à savoir dans le journal La Provence, en pleine page des éditions des 12, 14, 17 et 19 janvier, et d'un affichage urbain sur les 120 panneaux d'affichage du territoire de la Communauté du Pays d'Aix du 14 au 20 janvier 2015.

Ces réunions publiques ont été animées, avec l'appui d'un support de présentation et d'un film en 3D présentant le projet, par le Président de la Communauté du Pays d'Aix, le vice-président délégué aux infrastructures de transports, le Président de la commission Aménagement de l'espace et mobilité, et les élus de proximité concernés. Elles ont toutes fait l'objet d'un enregistrement sonore. La présentation technique du projet a été réalisée par les techniciens de la Communauté du Pays d'Aix et par l'urbaniste en charge des études de conception. À l'issue de cette présentation et d'un film en 3D présentant le projet, la parole était donnée au public pour une durée d'une heure à une heure trente consacrée aux échanges et aux questions-réponses.

Le déroulement de cette concertation, les contributions et réponses apportées sont synthétisés dans le rapport dressant le bilan de la concertation annexé à la présente délibération.

Ce dernier restitue la richesse des échanges tenus et présente le vaste éventail des thématiques afférentes au projet sur lesquelles le public a pu s'exprimer et être entendu, tels que l'accessibilité, la fréquence et la fréquentation du BHNS, le choix du matériel roulant, le choix des arrêts et du tracé de la ligne, l'aménagement des voiries, la circulation automobile, le stationnement, l'articulation avec le réseau de transport existant, la complémentarité des modes, la mobilité douce, la préservation des arbres et la mise en valeur des espaces publics, les contrôles et la sécurité routière, le processus de concertation, la réalisation des travaux, la prise en compte des commerces de proximité, la cohérence des politiques publiques, les coûts et budget.

Ces diverses questions, évoquées par les habitants et usagers, donneront lieu à des approfondissements lors des études de conception.

Au cours desdites études, le processus de concertation se poursuivra par l'organisation d'ateliers publics par quartier, en présence de la maîtrise d'ouvrage et de la maîtrise d'œuvre à désigner, afin d'établir et finaliser suivant une démarche concertée le projet qui sera soumis à enquête publique.

Il est donc proposé à ce stade du projet, en adoptant la présente délibération, de procéder à l'approbation du bilan de la concertation réalisée pour l'opération de Bus à Haut Niveau de Service (BHNS) Ligne B, restituant de manière fidèle et complète la participation des citoyens.

Visas :

VU l'exposé des motifs ;

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU le Code de l'urbanisme et notamment son article L.300-2;

VU la délibération n°2010_A112 du 24 juin 2010 approuvant le programme général de l'opération de Bus à Haut Niveau de Service ligne B et autorisant Madame Le Président à prendre toute décision relative à cette opération,

VU la délibération n°2013_A177 du 10 octobre 2013 approuvant les modalités d'organisation de la Concertation à réaliser dans le cadre du projet de BHNS Ligne B ;

VU la délibération n° 2014_A208 du 14 octobre 2014 approuvant l'ajustement du programme général de l'opération de Bus à Haut Niveau de Service Ligne B et autorisant Madame Le Président à prendre toute décision relative à cette opération ;

VU l'avis de la Commission Aménagement de l'espace et mobilité en date du 10 septembre 2015 ;

VU l'avis du Bureau communautaire du 24 septembre 2015.

Dispositif :

Au vu de ce qui précède, je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **Approuver** le bilan de la concertation menée pour le projet de Bus à Haut Niveau Service (BHNS) Ligne B annexé à la présente délibération, ledit bilan reprenant l'ensemble de la démarche de la concertation.

bus à haut niveau de service

2015

Bilan de la concertation

Projet Ligne B



SOMMAIRE

PROPOS INTRODUCTIFS (3)

PRÉSENTATION DU PROJET (3)

DÉMARCHE (4)

information sur le projet (4)

Dossier d'information (4)

Exposition publique (4)

Presse (5)

Site Internet (5)

Moyen d'expression (6)

Registre d'expression (6)

Courrier et courriel (6)

Réunions publiques (6)

Mobilisation (6)

Animation (6)

SYNTHÈSE DES CONTRIBUTIONS (8)

Accessibilité (8)

Choix du matériel roulant (8)

Aménagement des voiries (8)

Mobilité douce (9)

Contrôle et sécurité routière (9)

Choix des arrêts de bus et du tracé de la ligne (10)

Stationnement (11)

Circulation automobile (12)

Articulation avec le réseau de lignes de bus classique (13)

Fréquence du BHNS (13)

Processus de concertation (14)

Espaces publics (14)

Nature en ville (14)

Fréquentation du BHNS (14)

Réalisation des travaux (15)

Commerces de proximité (15)

Cohérence des politiques publiques (16)

Coût et budget (16)

Complémentarité des modes (17)

PROPOS INTRODUCTIFS

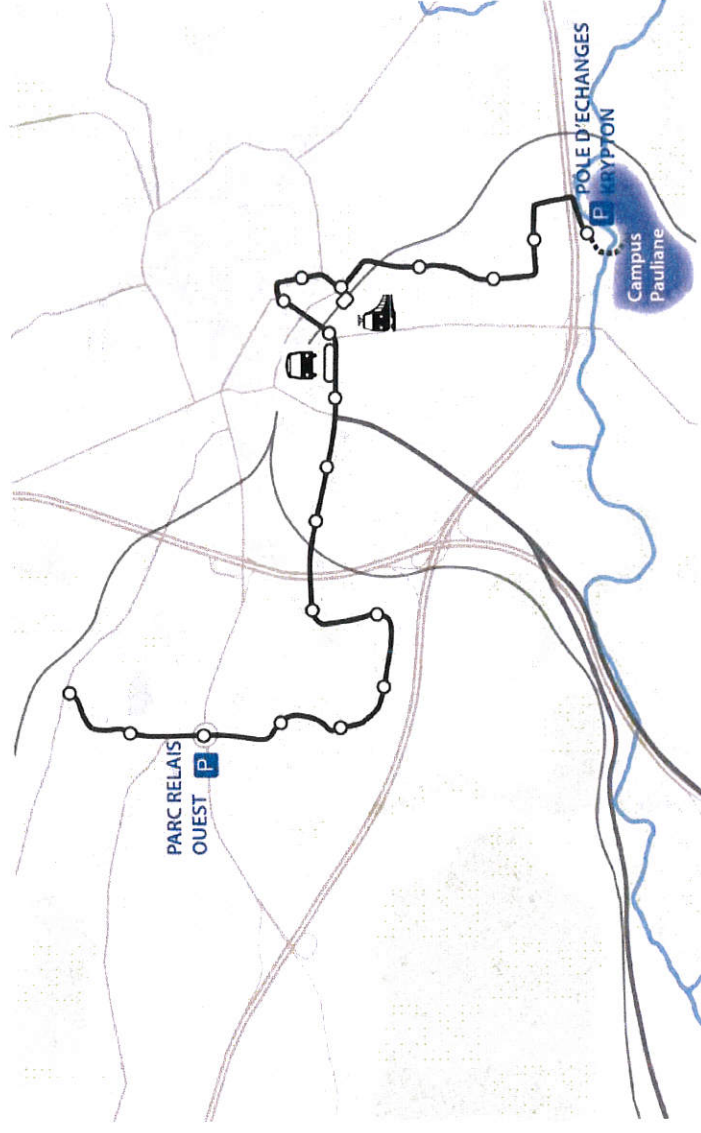
La concertation préalable à la création de la ligne BHNS, conformément à l'article L 300-2 du code de l'urbanisme, a pour objectif de présenter et d'informer le public sur le projet de la Communauté du Pays d'Aix en cours d'élaboration et de recueillir leurs propositions afin d'enrichir et d'optimiser le projet.

Ce document en constitue le bilan : à ce titre, il présente l'ensemble des moyens d'information et d'expression du public, mis en œuvre au cours de l'élaboration du projet, et dresse la synthèse de l'ensemble des contributions qui ont été faites. Il synthétise l'ensemble des avis et observations émis par le public en cours de concertation, ainsi que les réponses du Maîtres d'ouvrages formulées en direct lors des réunions publiques.

En effet, à l'issue de la période de concertation, la Communauté du Pays d'Aix a analysé l'ensemble des contributions formulées par les habitants (registres, réunions publiques, courriers) afin de restituer de manière fidèle et complète la participation des citoyens. A ce stade du projet, le bilan n'a pas vocation à apporter des réponses exhaustives à l'ensemble des points abordés en concertation. C'est en phase ultérieure, lors de l'enquête publique, que la collectivité élaborera le dossier soumis à l'enquête publique qui comprendra toutes les pièces explicatives du projet et précisera les réponses du maître d'ouvrage pour chacune des contributions.

PRÉSENTATION DU PROJET

Le projet d'aménagement de la ligne B du Bus à Haut Niveau de Service permettra d'améliorer les modalités de déplacement sur le territoire aixois et offrira une nouvelle liaison entre les quartiers ouest et le parking krypton, localisé au sud-est de la ville. Le bus à haut niveau de service constituera une nouvelle offre de transport en commun à l'échelle du grand territoire aixois tout en apportant des réponses aux enjeux les plus prégnants : il vise ainsi à fluidifier la circulation des transports en commun, apporter un service à la population hautement qualitatif, mais aussi embellir la ville. C'est donc un projet transversal touchant à la qualité des transports, de la circulation, et de l'aménagement urbain.



DÉMARCHE

La concertation préalable sur le projet de BHNS ligne B a été organisée conformément aux modalités définies par la délibération du conseil communautaire du 10 octobre 2013. Elle s'est déroulée du 19 janvier au 22 avril 2015. Cette démarche s'est appuyée sur plusieurs dispositifs d'information et d'expression des habitants : dossier de concertation, expositions, réunions publiques, registres, site Internet, courriel et courrier.

information sur le projet

Dossier d'information

Du 22 janvier au 22 avril 2015, un dossier d'information expliquant le projet a été mis à la disposition du public dans le hall de la Communauté du Pays d'Aix, place Jeanne d'Arc, de 8h30 à 17h, du lundi au vendredi.

CONCERTATION PRÉALABLE
BUS À HAUT NIVEAU DE SERVICE
UN NOUVEAU MODE DE VILLE
Découvrez le projet

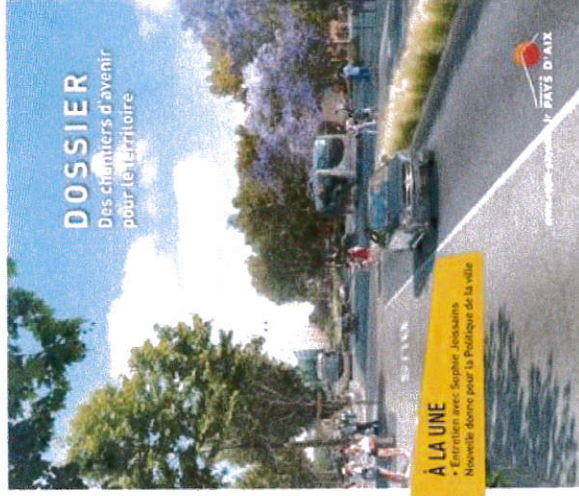


Exposition publique



Une exposition expliquant le projet a été présentée au public dans le hall de la Communauté du Pays d'Aix, place Jeanne d'Arc, de 8h30 à 17h, du lundi au vendredi, tout au long de la démarche de concertation préalable. L'exposition a également été présentée au public dans le cadre des réunions publiques.

Le Pays d'Aix



L'information sur le projet a fait l'objet de deux publications sur le Pays d'Aix mag :

- Le numéro 8 de janvier 2015 où une pleine page, intitulée " BHNS un vaste projet urbain pour un transport haute qualité ", a été consacrée à la présentation du projet (page 24). Le projet de BHNS a également été mentionné dans un dossier consacré aux " chantiers d'avenir pour le territoire "
- Le numéro 9 de février 2015 où un article évoque le BHNS à travers le projet de campus Mirabeau (page 11)

Ces publications ont été tirées à 160 000 exemplaires et distribuées de manière large :

- Distribution à toutes boîtes aux lettres des 36 communes du territoire ;
- Envoi aux abonnés ;
- Livraison aux 250 points de dépôts de la Communauté du Pays d'Aix, répartis sur tout le territoire ;
- Distribution sur les marchés d'Aix en Provence.

Site internet

Un film en 3D a été réalisé, de manière à présenter le projet inséré dans son environnement. L'utilisation des moyens virtuels permet de visualiser plus précisément les caractéristiques du projet sur la totalité du parcours soumis à la concertation. Ce film a été projeté lors des réunions publiques. Il était également disponible et librement consultable sur la page du site internet de la CPA dédiée au projet.

Une page d'information sur le projet a été mise en ligne sur le site internet de la Communauté du Pays d'Aix tout au long de la démarche de concertation. Cette page dédiée au projet était à la une sur la page d'accueil du site et, également accessible dans la rubrique Transport.



Moyens d'expression

Registre d'expression

Du 22 janvier au 22 avril 2015, le registre destiné à recueillir les observations et propositions de la population, le dossier d'information, ainsi que l'exposition expliquant le projet, sont à la disposition du public dans le hall de la Communauté du Pays d'Aix, place Jeanne d'Arc, de 8h30 à 17h, du lundi au vendredi.

Courrier et courriel

Chaque citoyen pouvait également envoyer par courrier ou par courriel ses remarques et ses questions à la Communauté du Pays d'Aix.



Réunions publiques

Mobilisation

Annonces dans la presse
L'information autour de la tenue des réunions publique a fait l'objet de 4 insertions dans la Provence en pleine page les 12, 14, 17 et 19 janvier.

Affichage urbain

Les dates des réunions publiques ont également été communiquées sur 120 panneaux d'affichage urbain sur le territoire de la Communauté du Pays d'Aix du 14 au 20 janvier 2015.



Animation

Trois réunions publiques ont été organisées à Aix-en-Provence, en janvier :

- Le 19 janvier à la salle Les Floraliès ;
- Le 20 janvier à la Fondation Vasarely ;
- Le 21 janvier au Palais des Congrès.

Ces réunions publiques ont été animées, avec l'appui d'un support de présentation et d'un film en 3D présentant le projet, par le Président de la Communauté du Pays d'Aix, le vice-président délégué aux infrastructures de transports, le Président de la commission Aménagement de l'espace et mobilité, et les élus de proximité concernés. Elles ont toutes fait l'objet d'un enregistrement sonore. La présentation technique du projet était réalisée par les techniciens de la Communauté du Pays d'Aix et par l'urbaniste en charge des études de conception. À l'issue de cette présentation et d'un film en 3D présentant le projet, la parole était donnée au public pour une durée d'une heure à une heure trente consacrée aux échanges et aux questions-réponses.



SYNTHÈSE DES CONTRIBUTIONS

Accessibilité

Contributions

Faciliter l'accès aux personnes à mobilité réduite et aux poussettes

Réponses du maître d'ouvrage

Le BHNS offrira un haut niveau de services : une accessibilité accrue, avec des quais remontés au niveau du plancher du bus et une suppression des marches, un système d'accostage, des informations disponibles en temps réel en station, une vente des titres de transport sur le quai.

Choix du matériel roulant

Contributions

Favoriser le choix d'un mode de propulsion électrique de la flotte de bus pour éviter notamment les nuisances sonores

Réponses du maître d'ouvrage

Concernant le type de motorisation, il sera étudié courant 2015 afin de bénéficier d'un système de propulsion à la fois fiable et propre. Il n'y aura pas de caténaires ; les véhicules feront 12 mètres. Concernant la motorisation du matériel roulant, une étude comparative des technologies utilisant les énergies propres sera menée afin d'éclairer la collectivité sur le choix le plus pertinent.

Aménagement des voiries

Contributions

Aménager des voies de bus en site propre sur l'ensemble du tracé du BHNS :

- Aménager notamment des voies en site propre sur l'avenue des Belges, l'avenue Maurice Blondel et l'avenue Gaston Berger
- Aménager de véritables voies de bus en site propre au niveau de l'avenue de l'Europe, c'est-à-dire démarquées de la voie des voitures par une bordure végétale, au lieu d'un simple couloir de bus réservé comme le prévoit le projet actuel

Réponses du maître d'ouvrage

Le bus est mêlé à la circulation uniquement lorsqu'il y a des impératifs techniques liés à la largeur des voies existantes. La collectivité a en effet fait le choix de travailler sur des emprises publiques afin de ne pas faire de préemptions foncières, qui rallongeraient considérablement les délais et de conserver au maximum le patrimoine arboré. Cet engagement peut limiter les options d'aménagement, notamment avenue des Belges.

Concernant les aménagements projetés sur l'avenue de l'Europe, la solution adoptée répond à des impératifs techniques : les carrefours ne peuvent pas fonctionner si les deux couloirs de bus se trouvent du même côté de la chaussée. C'est pourquoi les voies dédiées au BHNS ont été réparties de part et d'autre de l'avenue. Les CIQ vont être rencontrés quartier par quartier pour aborder ces questions avec eux, lors des ateliers publics de concertation qui seront organisés avec la maîtrise d'œuvre.

Contributions

Améliorer la circulation des vélos sur l'avenue Brossolette

Réponses du maître d'ouvrage

L'avenue Brossolette est actuellement très contrainte, ce qui implique d'autant plus une intervention forte des pouvoirs publics qui doivent prendre en compte ce problème. Les projets BHNS et Krypton vont dans ce sens puisqu'ils permettront de décharger l'avenue Brossolette du trafic bus. Cependant l'avenue Brossolette n'est pas directement comprise dans le périmètre du projet BHNS Ligne B.

Contributions

Aménager de vraies pistes cyclables en contre allées tout le long du tracé, et notamment au niveau de l'avenue de l'Europe

Réponses du maître d'ouvrage

La collectivité estime qu'il est préférable que les cyclistes circulent sur les abords de voirie et pas directement sur la chaussée, ce qui nécessite de larges trottoirs. Or, sur certaines voiries, notamment l'avenue Blondel, l'emprise foncière est insuffisante pour aménager de véritables pistes cyclables. Sur l'avenue de L'Europe en revanche, le projet prévoit des pistes cyclables sécurisées et confortables dans les 2 sens.

Contributions

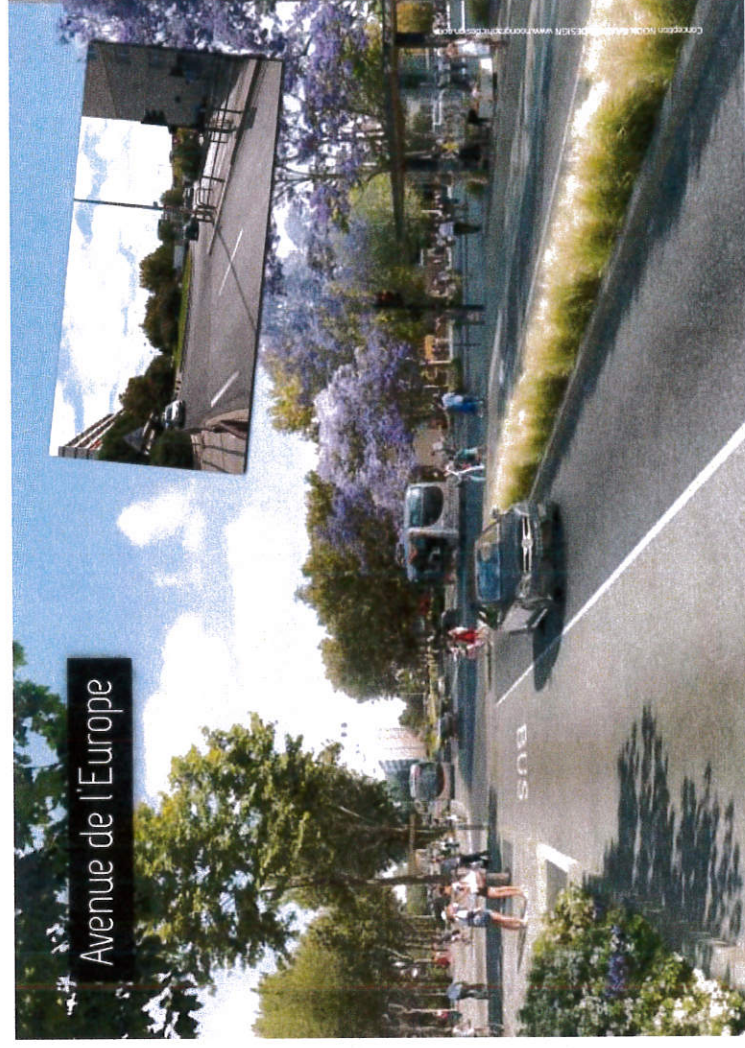
Garantir le respect des voies en site propre par les automobilistes :

- Mettre en place des patrouilles de policiers à vélo qui garantissent toute la journée le respect du site propre

- Installer un dispositif de vidéo surveillance avec verbalisation affichée pour garantir le respect du site propre par les automobilistes

Réponses du maître d'ouvrage

L'aménagement du BHNS lui permettra d'être sur des voies réservées sur 90% du parcours. Pour le reste, la présence accrue de la police permet déjà de limiter les mauvais usages du site propre. En outre, des opérations régulières sont mises en place avec les forces de l'ordre sur les points sensibles identifiés. Enfin, un dispositif de caméras embarquées avec la vidéo verbalisation automatique fera l'objet d'une réflexion approfondie lors des phases futures de conception détaillée.



Choix des arrêts de bus et du tracé de la ligne

Contributions

Desservir la zone d'activité des Milles

Réponses du maître d'ouvrage

La desserte de cette zone d'activité sera assurée par la future ligne A du BHNS qui partira de la gare routière pour rejoindre le pôle d'activité des Milles.

Contributions

Conserver l'arrêt face au commissariat sur l'avenue de l'Europe

Réponses du maître d'ouvrage

La suppression de l'arrêt de bus qui fait face au commissariat relève d'une décision prise au regard des exigences de sécurité liées au plan vigipirate et aux entrées de service du bâtiment. La coexistence station BHNS/commissariat est encore à l'étude.

Contributions

Proposer un tracé plus long :

- Prolonger le BHNS vers les nouvelles facultés du Sud
- Desservir le parking Malacrida

Réponses du maître d'ouvrage

Le tracé du BHNS ligne B s'arrête au Krypton afin d'assurer à ce pôle multimodal stratégique une liaison directe avec le cœur de ville et la gare routière. Il servira de liaison fonctionnelle aux nouvelles facultés du Sud. Des liaisons en bus urbain efficaces et cadencées seront mises en place depuis les parcs relais de la ville vers le BNHS.

Contributions

Intégrer au tracé la desserte des grands établissements publics (facultés, justice, santé...)

Réponses du maître d'ouvrage

Le choix du tracé de la ligne B du futur BHNS s'est fait à partir de plusieurs critères : la densité de population, les habitudes de déplacements, les flux observés sur le territoire., et la desserte des grands équipements (facultés, gare SNCF, hopitaux, parcs relais...). D'autres projets de transports en rabattement sur l'itinéraire BHNS permettront une desserte efficace de l'ensemble des pôles générateurs de la ville.

Contributions

Garantir une desserte de proximité pour l'espace urbain constitué par la ZAC du Jas de Bouffan et par la future ZAC de la Constance. Le tracé actuel ne permet pas une desserte efficace de cet espace très étendu.

Réponses du maître d'ouvrage

La volonté de la collectivité est d'aménager le futur quartier de la ZAC de la Constance dans la perspective d'une connexion avec la ligne BHNS. Des informations seront communiquées prochainement concernant l'aménagement de ce site, notamment à propos du schéma de voirie projeté pour sa desserte.

Contributions

Prévoir des distances entre les stations plus courtes que les 350 mètres actuellement prévues pour faciliter l'accès aux personnes âgées

Contributions

Sécuriser la traversée par le BHNS de la gare routière :
Aménager le rond-point au niveau de l'avenue de l'Europe, situé devant la gare routière, en deux stations d'arrêt avec passage clouté, afin de rapprocher le plus possible les usagers de la gare routière, sans gêner la circulation devant le commissariat (plan Vigipirate)

Contributions

Trois arrêts sont prévus sur l'avenue de l'Europe, contre 4 actuellement : va-t-on supprimer un arrêt des lignes classiques ?

Contributions

Supprimer les places de stationnements sur l'avenue Blondel afin de faire circuler les BHNS sur une véritable voie en site propre

Contributions

Envisager une alternative au passage du BHNS par la Rotonde

Stationnement

Contributions

Conserver des places de stationnement pour les résidents et pour les professionnels de la santé :

Conserver les places de stationnement autour de l'avenue Schuman
Prévoir des solutions de stationnement adaptées aux différentes durées d'arrêt (par exemple, un système zone bleue)

Anticiper les éventuels problèmes créés par la suppression de nombreuses places de stationnement au niveau des facultés et du rectorat

Empêcher, au niveau de l'avenue JP Coste, les stationnements de longue durée des voitures d'étudiants qui se rendent à l'université en bus

Réponses du maître d'ouvrage

Une concertation va être menée au cours de 2015/2016 et tout au long du projet pour aborder plus précisément ce sujet. Pour répondre au besoin des habitants, il faut maintenir le stationnement existant sur les voiries de desserte alentours. D'autres solutions pourront être envisagées : système de stationnement réglementé sur des créneaux spécifiques, franchise d'une heure pour permettre notamment aux professionnels de santé de se garer facilement à proximité de leur patient, ou aux clients d'accéder aux commerces

Toutes les places de stationnement situées sur les petites rues parallèles et perpendiculaires à l'avenue Schuman seront conservées. Pour éviter que la suppression du stationnement sur l'avenue n'augmente la pression sur ces places, elle sera couplée avec une politique de gestion et de réglementation du stationnement qui donnera la priorité aux riverains et à d'autres usagers prioritaires comme les professionnels de santé et les clients des commerces. Le parking Krypton qui passera de 300 à 900 places offrira également une solution de stationnement idéalement reliée aux réseaux de transports pour tous les autres usagers en véhicules particuliers.

Contributions

Diminuer la place de la voiture, notamment en réduisant les capacités de stationnement

Réponses du maître d'ouvrage

La ville mène actuellement une politique visant à réduire la place de la voiture dans le centre-ville pour diminuer l'encombrement et réduire la pollution. La politique de piétonisation du centre-ville, entamée il y a 3 ans, a déjà permis de réduire la pollution et de rendre cet espace plus agréable. L'implantation de parc relais avec des tarifs de stationnement attractifs (2,20 euros par jour, 27 euros par mois pour les abonnés) et la gratuité associée des transports, a également permis de diminuer fortement le trafic automobile vers le cœur de ville. Concernant les stationnements le long du futur tracé du BHNS B, une concertation en ateliers sera ouverte avec les riverains et des adaptations pourront avoir lieu lorsque cela est nécessaire.

Contributions

Aménager un P+R Ouest

Réponses du maître d'ouvrage

Le parc relais ouest sera aménagé sur l'actuel giratoire du Lieutenant Colonel Jean Pierre. Il accueillera 600 places des stationnements en connexion directe avec les transports en commun. Il sera équipé de places pour vélo et de bornes de rechargement pour les vélos électriques.

Contributions

Prendre en compte les problématiques liées au stationnement de livraison :

- Prévoir, au niveau de l'avenue de l'Europe, des espaces de stationnement pour que les forains puissent charger et décharger leur matériel pour le marché forain, qui a lieu 3 fois par semaine, sans que cela gêne la circulation du bus en site propre pour les vélos et voitures électriques.

Circulation automobile

Contributions

Réduire la circulation automobile le long du futur BHNS

Diminuer la circulation automobile sur l'avenue JP Coste qui est trop importante, et qui occasionne beaucoup de pollution

Mettre l'avenue JP Coste en sens unique

Réaliser une étude des circulations BHNS et autres modes de déplacement sur les avenues de l'Europe, des Belges et Victor Hugo afin d'optimiser le plan de circulation

Réponses du maître d'ouvrage

La ville d'Aix-en-Provence n'est pas adaptée à une surfréquentation de la voiture. Pour que la ville reste accessible et moins polluée, il s'agit donc d'offrir des alternatives aux automobilistes, en proposant à la fois un moyen de transport – le BHNS – fiable et régulier, et en renforçant le maillage des parkings relais autour de la ville. Les études de simulation de trafic et de circulation sont menées sur tout l'itinéraire BHNS et sur son périmètre élargi.

Contributions

Réduire les risques de congestion en conservant les deux sens de circulation automobile le long du tracé du BHNS :

- Trouver des solutions techniques pour conserver une circulation automobile dans les deux sens au niveau de l'avenue Robert Schuman, par exemple en enlevant les files de stationnements
- Anticiper les risques de congestion, notamment en cas de séisme ou d'incendie majeur, par la mise en sens unique de l'avenue des Belges et de l'avenue Schumann
- Prévoir un passage souterrain pour les voitures au niveau de Mourret –Juvenal.

Contributions

Prendre en compte la construction de la sous-préfecture au niveau de l'avenue Robert Schuman qui risque d'encombrer la circulation automobile

Contributions

Analyser les risques de congestion du trafic automobile suite à la transformation des ronds points en carrefours à feux tricolores

Contributions

Réaliser les deux bretelles d'échanges A8 Ouest / A51 Nord afin de diminuer la circulation de transit sur la route de Galice



Articulation avec le réseau de lignes de bus classique

Contributions

Mettre en cohérence le projet de BHNS avec les réseaux de transports en commun urbain et interurbain :

- Eviter la suppression des lignes de bus classiques
- Articuler le BHNS avec la ligne 2 qui risque de faire double emploi avec le BHNS
- Articuler le BHNS avec la ligne 5 au niveau du club hippique – Romée de Villeneuve
- Desservir le Haut du quartier Encagnane par le minibus M1
- Supprimer en priorité les points noirs du réseau dans son entier en généralisant les voies réservées partout où les transports en commun sont bloqués par la circulation

Contributions

Présenter aux Aixois le futur réseau des lignes de bus intégrant le BHNS et ses conséquences sur les lignes existantes

Contributions

Étendre l'amplitude horaire du BHNS après 22h

Contributions

Choisir un opérateur unique pour l'ensemble du réseau

Fréquence du BHNS

Contributions

Améliorer la fréquence des bus en soirée et le week-end

Le BHNS va fonctionner sur une plage horaire étendue comprise entre 6h et 22h, bien qu'il ne s'agisse encore que d'hypothèses de travail à affiner au cours de l'année 2015 par les élus, les CIQ et les opérateurs de transport.

Réponses du maître d'ouvrage

Une étude va être menée au cours de 2015/2016 par la Direction des Transports de la CPA en partenariat avec tous les acteurs, y compris CIQ, pour approfondir la réflexion sur le fonctionnement du BHNS et sur la réorganisation du réseau autour de ce nouvel équipement qui impactera forcément les lignes actuelles concernées par le parcours du BHNS. Des ateliers de quartiers seront organisés pour faire remonter les remarques et répondre aux questions sur des points précis : le positionnement des passages piétons, le choix du mobilier urbain, le nom du réseau...

Réponses du maître d'ouvrage

Il y a un opérateur unique pour l'ensemble du réseau Aix en Bus dont le contrat arrive à échéance le 31/12/2019.

Processus de concertation

Contributions

Structurer et mettre en œuvre une concertation qui permette de remettre à plat les choix politiques fondamentaux derrière le projet

Contributions

Informez plus largement sur le processus de concertation :

- Présenter plus clairement les phases et les modalités de la concertation
- Informer sur la suite donnée aux remarques faites sur le projet

Réponses du maître d'ouvrage

Le processus de concertation va se dérouler tout au long du projet. Sur les phases de conception des ateliers publics par quartier avec la maîtrise d'œuvre seront notamment organisés ; les usagers et habitants seront informés de chaque étape de concertation (presse, affichage...)

Contributions

Informez de manière plus poussée sur le projet :

Mettre à la disposition de tous les habitants en consultation libre, le cahier des charges du projet de BHNS afin de pouvoir se prononcer en connaissance de cause

Fournir une documentation plus approfondie aux participants de la concertation

Nature en ville

Contributions

Eviter la suppression de rangées d'arbres, notamment au niveau du boulevard du Coq d'Argent

Réponses du maître d'ouvrage

La collectivité souhaite préserver les arbres le long du tracé, notamment les beaux sujets sur les axes historiques de la ville (platanes).

Pour autant un certain nombre de plantations moins "nobles" pourront être déplacées ou remplacées en veillant à la qualité de la nouvelle végétalisation.

Au total il y aura une augmentation des espaces verts sur le nouveau tracé par rapport à la situation actuelle.

Fréquentation du BHNS

Contributions

Anticiper l'impact du projet BHNS sur la tarification

Réponses du maître d'ouvrage

Les clients emprunteront le BHNS au moyen des titres de transport en vigueur sur l'ensemble du réseau Aix en Bus. La tarification du réseau progresse en fonction du coût global d'exploitation et des équilibres financiers assurant la pérennité de la politique de transport / mobilité de la collectivité.

Contributions

Inciter les personnes à laisser leur voiture au profit du BHNS :

- Mettre en place la gratuité dans les transports en commun

Réponses du maître d'ouvrage

Actuellement, une tarification préférentielle est appliquée pour les personnes âgées, les étudiants, les chômeurs et les familles nombreuses. En outre, la gratuité est proposée aux parkings relais et aux bus pour les usagers covoitureurs.

Contributions

Proposer de nouvelles règles du vivre et circuler ensemble

Contributions

Mettre en valeur la place de la Fontaine de la Rotonde et améliorer son accessibilité piétonne afin d'en faire un véritable espace de vie pour les Aixois

Espaces publics

Réalisation des travaux

Contributions

Programmer en priorité la réalisation de la section entre le parc relais Krypton et la gare routière, au vue du coût d'investissement important que cela représente

Contributions

Respecter les délais des travaux (mise en service en 2019) tout en veillant à respecter l'ensemble des règles administratives afin d'éviter les procédures de recours

Suite à la période de concertation préalable ouverte pendant trois mois (réunions publiques, exposition et registre de concertation) à l'enquête publique et aux études environnementales, la phase opérationnelle débutera pour un démarrage des travaux prévu en 2017 et une mise en service en 2019.

Réponses du maître d'ouvrage

Commerces de proximité

Contributions

Prendre en compte les besoins des clients des commerces de proximité en matière :

- de stationnement
- de circulation avec la suppression d'un sens de circulation pour les voitures au niveau de la rotonde Anouar El Sadate, sur la survie des commerces (Hôtel Rotonde et Cabinets Médicaux)

Réponses du maître d'ouvrage

Les poches de stationnement qui seront réalisées et la réglementation du stationnement avec franchises permettront de compenser les places de stationnement supprimées afin de ne pas handicaper le petit commerce de proximité le long du parcours de la future ligne. Si, malgré tout, des problèmes apparaissent, tout commerçant qui le souhaite pourra être mis en contact avec les services techniques pour trouver une solution.

Contributions

Prendre en compte l'activité des commerces de proximité pendant les travaux

Réponses du maître d'ouvrage

Les travaux poseront forcément quelques contraintes pour les riverains et les commerçants, mais le passage du BHNS apportera une plus-value qualitative qui permettra à terme d'améliorer la commercialité, le vivre ensemble et la circulation dans la ville. Une campagne de communication, un site internet et un guichet unique pour répondre aux questions et aux problèmes seront mis en place en amont et durant les travaux. Les travaux seront organisés de manière à limiter au maximum les nuisances.



Réponses du maître d'ouvrage

Le coût prévoit un investissement important lié à la création des couloirs réservés pour les bus. L'exploitation du BHNS est également plus onéreuse compte tenu du niveau de service proposé.

Complémentarité des modes

Contributions

Réaliser une simulation de l'ensemble des circulations et stationnements des différents modes de déplacements en ville pour déterminer si le projet améliorera la mobilité générale

Réponses du maître d'ouvrage

Les simulations aboutissent à un temps de 25 minutes pour parcourir l'ensemble des 7,2 km et 19 stations de la future ligne B, alors qu'aujourd'hui, il faut 40 minutes en heures de pointe. La conception des aménagements est accompagnée par les études techniques de simulation de trafic afin d'assurer une approche systémique des déplacements, des circulations et du partage de l'espace public.

Contributions

Aménager les gares TER intermédiaires afin de faciliter les correspondances entre le train et le BHNS

Réponses du maître d'ouvrage

La station située devant la gare sera réaménagée dans le cadre des travaux du BHNS. Le réaménagement de ces espaces devra faire l'objet d'un partenariat avec la SNCF, pour en assurer la fonctionnalité.

Contributions

Quelle vision a le politique des nouveaux partages de la voirie entre les transports en commun et les autres modes de déplacement que sont l'automobile, la moto, le vélo, la marche à pieds, les véhicules lourds et spécialisé ?

Contributions

Quelles règles de partage de voirie, quelles priorités entre les modes de déplacement et quelles contraintes ont été imposés aux concepteurs du projet ?

Contributions

Permettre l'accès des bus affrétés par les entreprises aux couloirs du BHNS



OBJET : Aménagement du territoire - Déplacements, mobilité, transports et infrastructures - Projet de Bus à Haut Niveau de Service (BHNS) Ligne B - Bilan de la concertation

Vote sur le rapport

Inscrits	92
Votants	82
Abstentions	0
Blancs et nuls	0
Suffrages exprimés	82
Majorité absolue	42
Pour	82
Contre	0
Ne prennent pas part au vote	0

Etai(en)t présent(s) et ont voté contre :

Néant

Etai(en)t excusé(s) et ont voté contre :

Néant

Etai(en)t présent(s) et se sont abstenus :

Néant

Etai(en)t excusé(s) et se sont abstenus :

Néant

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté adopte à l'unanimité le rapport ci-joint et le transforme en délibération.

Ont signé le Président et les membres du Conseil présents
Maryse JOISSAINS MASINI

13 OCT. 2015